

tandis qu'aujourd'hui si on prend un saumon dans ces rivières, c'est presque une fête nationale. Les réserves de poisson sont sérieusement réduites. Il est bien possible que si le ministre mettait sur pied un programme de recherche approprié, nous pourrions découvrir ce qui se passe dans l'industrie du saumon. C'est une espèce que l'on semble avoir négligée complètement ces dernières années, et à mon avis il faudrait s'occuper immédiatement de protéger comme il se doit le saumon de la côte atlantique. En fait, je prétends que nous avons besoin dès maintenant de programmes de mise en valeur du saumon sur la côte est du Canada, d'un programme qui permettrait peut-être de reconstituer nos réserves de saumon et d'accroître les revenus de nos pêcheurs des régions côtières. On est trop souvent porté à l'oublier quand on discute de l'ensemble des problèmes de pêche, et je voudrais insister sur ce problème cet après-midi.

Le ministre reconnaîtra, j'espère, qu'il importe de s'occuper immédiatement de ce problème et d'agir. Car, après tout, si nous mettons aujourd'hui sur pied un programme de repeuplement des réserves du saumon de l'Atlantique, le ministre et moi savons bien que les résultats de ce programme ne se feraient pas sentir avant au moins sept ou huit ans. Il faut donc agir le plus tôt possible.

Il y a une foule d'autres difficultés et de problèmes qui se posent à l'industrie, et je ne vais pas les reprendre en détail. Il y a par exemple la hausse des prix pétroliers qui va faire monter le prix de revient à la livre du poisson, et rendre très coûteuse la pêche sur le banc Hamilton. Le ministre dit que cette zone est encore ouverte aux pêcheurs de l'Atlantique et qu'il y reste des excédents de poisson à pêcher. Mais je me demande comment le secteur de la pêche dans son ensemble pourra aborder cette hausse des coûts.

Pourquoi a-t-on augmenté cette année le contingent de calmar et de capelan—dont se nourrit la morue—alors que le programme de gestion a pour but de reconstituer les stocks de poisson de fond? Je répète que le capelan et le calmar assurent l'alimentation de la morue et des autres espèces de fond, dont nous cherchons à reconstituer les stocks. Laisser prendre par l'étranger d'importants volumes de capelan et de calmar est une bétise qu'il faudrait éviter de commettre de nouveau en 1978.

L'adoption de leur zone de 200 milles a permis aux Américains d'augmenter leur prise. Ils vont donc ravitailler leur marché intérieur, qui est en fait le nôtre. Je me demande quelles mesures le ministre envisage de prendre pour relancer nos ventes à long terme. Il ne s'agit pas là bien sûr d'un problème immédiat parce que notre prise est en recul et que nos pêcheurs n'ont pas de mal à l'écouler. Mais il ne faudrait pas attendre une crise pour agir. Il serait bon de préparer l'avenir et j'aimerais que le ministre nous donne une idée de ses projets. J'aimerais savoir s'il est possible de commercialiser le hareng dans le Canada atlantique. On le fait sur la côte ouest avec beaucoup de succès et ce n'est pas nous qui nous plaindrions de voir la pêche prospérer, quelque part. Mais je me demande si le ministre cherche à se renseigner sur les possibilités que ce secteur présente pour le Canada atlantique.

Je me demande s'il est possible de lancer la pêche à la lamie dans le Canada atlantique, au lieu de laisser cette activité aux seuls Islandais des Féroé. J'ai eu une conversation fort intéressante avec le représentant des îles Féroé qui est venu assister à

### Pêcheries

la réunion du conseil des pêcheries du Canada. Il m'a informé que les pêcheurs de ces îles pêchent ce gros requin et souvent au large de nos côtes, comme le ministre le sait bien. Il se vend en Europe malgré qu'il contienne 7 p. 100 de mercure et plus. Il semble que dans certains pays scandinaves on ne s'inquiète pas du tout du danger que présente pour la santé le mercure contenu dans la chair de ce gros poisson. Le ministre et ses services ont fait preuve d'une certaine négligence sur ce plan. Ils ont négligé ceux qui aimeraient se livrer à ce type de pêche en haute mer. Ce n'est pas sans rapport avec la pêche à l'espadon qui est arrêtée depuis 1970, tout au moins sur la côte canadienne de l'Atlantique, même si on l'a recommencée aux États-Unis.

● (1600)

J'espère que le ministre fera l'étude de ces questions. Elles ne touchent qu'une petite partie de l'ensemble des problèmes. Si j'utilisais toutes les notes que j'ai en main cet après-midi, monsieur l'Orateur, il ne resterait pas de temps pour entendre les autres députés. J'espère que le ministre étudiera très attentivement les questions que j'ai soulevées et que l'on prendra certaines mesures pour les régler à l'avantage de nos pêcheurs.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous inquiétons également de l'éventualité d'une confrontation fédérale-provinciale au sujet de la pollution. Le gouvernement fédéral a actuellement juridiction sur toute pollution qui affecte les poissons dans leur habitat, tandis que les gouvernements provinciaux sont compétents pour toute pollution qui affecte leurs eaux en général. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient en arriver, à mon avis, à une entente et à des engagements plus clairs quant à leur compétence et leurs pouvoirs respectifs. Sinon, on risque la confrontation, ce qui ne peut que compromettre davantage notre unité nationale et imposer de nouvelles tensions à la confédération canadienne.

Il me semble parfois quand j'examine certaines de ces dispositions qu'elles font presque partie d'un plan conçu pour détruire le Canada, un plan délibéré visant à imposer une réglementation aux autorités des provinces. Il est essentiel à mon avis qu'il y ait collaboration fédérale-provinciale car une province peut faire repousser l'application de tout règlement fédéral anti-pollution. Dans les questions de pollution controversées, les provinces peuvent prétendre que c'est le gouvernement fédéral qui est responsable tandis que le gouvernement fédéral peut prétendre le contraire. S'il n'y a pas d'entente préalable rien ne sera fait—sauf refiler le problème. De plus, il est possible qu'une industrie d'une région économiquement faible—Dieu sait que le ministre connaît bien certaines de ces régions—refuse de respecter les normes fédérales anti-pollution. Si la province se portait à la défense de l'industrie, la Cour suprême maintiendrait-elle que le gouvernement fédéral a juridiction sur la pollution des eaux, d'après la constitution?

Il s'agit d'exemples hypothétiques, mais cela pourrait bien arriver si la juridiction fédérale-provinciale sur la pollution n'est pas nettement délimitée. C'est à cause de certains facteurs que j'ai exposés que le gouvernement fait face à un malaise non seulement dans une province, le Québec, mais aussi dans les provinces de l'Atlantique, le centre du Canada, l'Ontario et les provinces de l'Ouest. Si je soulève la question, ce n'est pas pour critiquer, mais dans l'espoir que le ministre et ses collègues examineront soigneusement ces questions en élaborant des mesures législatives.